



PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

Liberté
Egalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 5 juillet 2024

PASSAGE DU TOUR DE FRANCE 2024 DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

Cette année, à l'occasion de la 111^{ème} édition du Tour de France, les Hautes-Pyrénées accueillent 3 étapes, dont une arrivée et un départ :

Étape n°13, Agen – Pau, le vendredi 12 juillet :

Distance parcourue dans le département → **6,5 km**

Nombre de communes traversées → 2

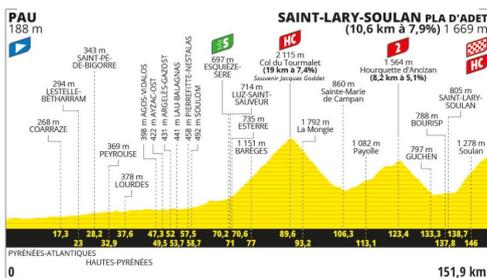
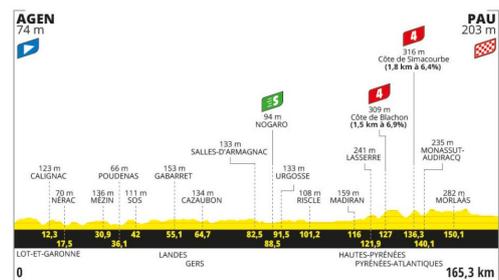
Horaires :

Entrée de la caravane dans le département → **14h26**

Entrée du premier coureur dans le département → **16h12**

Sortie du premier coureur du département → **16h25**

Toutes les informations sur → <https://www.letour.fr/fr/etape-13>



Étape n°14, Pau – Saint-Lary-Soulan Pla d'Adet, le samedi 13 juillet :

Distance parcourue dans le département → **124,7 km**

Nombre de communes traversées → 40

Horaires :

Entrée de la caravane dans le département → **12h03**

Entrée du premier coureur dans le département → **13h51**

Arrivée du premier coureur à Saint-Lary-Soulan Pla d'Adet → **17h27**

Toutes les informations sur → <https://www.letour.fr/fr/etape-14>

Étape n°15, Loudenvielle – Plateau de Beille, le dimanche 14 juillet :

Distance parcourue dans le département → **7 km**

Nombre de communes traversées → 2

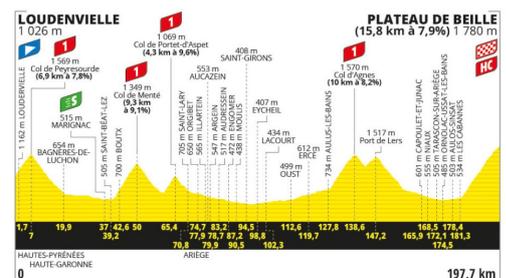
Horaires :

départ de la caravane → **9h50**

départ de Loudenvielle → **11h50**

sortie du premier coureur du département → **12h25**

Toutes les informations sur → <https://www.letour.fr/fr/etape-15>



L'État, l'organisateur et les collectivités territoriales prendront toutes les mesures nécessaires pour limiter les perturbations que ce moment sportif et festif pourrait engendrer. La circulation et le stationnement seront perturbés en fonction du lieu et des horaires de passage de la course. Il sera donc nécessaire de se renseigner pour ensuite pouvoir adapter son organisation.

LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

D'une manière générale, la circulation et le stationnement sur le parcours du Tour de France, seront interdits :

- **1h avant le passage** de la caravane ;
- **jusqu'à 30 min après le passage** du véhicule de la gendarmerie nationale fermant la course.

Les communes de Lourdes, de Saint-Lary-Soulan (arrivée) et de Loudenvielle (départ) seront fortement impactées lors des étapes 14 et 15. Les sites internet de ces communes permettront d'anticiper les dispositions à prendre afin de circuler et stationner durant cette journée :

- lourdes.fr
- saintlary.com
- vallee-du-louron.com

Le samedi 13 juillet 2024, entre les communes de Luz-Saint-Sauveur et Saint-Lary-Soulan (Col du Tourmalet et Hourquette d'Ancizan) :

- la circulation sera réglementée et le cas échéant interdite¹ à partir du 12 juillet 2024 à 15h jusqu'au 13 juillet 2024 à 20h ;
- le stationnement sera réglementé et le cas échéant interdit¹ à partir du 12 juillet 2024 à 08h jusqu'au 13 juillet 2024 à 20h.

La montée au Pla d'Adet est, elle aussi, réglementée à compter du 6 juillet 2024 8h jusqu'au 13 juillet 20h. Le stationnement et la circulation seront interdits aux ensembles attelés d'une caravane, les camping-cars et les véhicules aménagés à usage d'habitation.

Le dimanche 14 juillet 2024, entre Loudenvielle et le col de Peyresourde :

- la circulation sera réglementée et le cas échéant interdite¹ à partir du 13 juillet 2024 à 15h jusqu'au 14 juillet 2024 à 20h ;
- le stationnement sera réglementé et le cas échéant interdit¹ à partir du 13 juillet 2024 à 08h jusqu'au 14 juillet 2024 à 20h.

D'autres restrictions seront possibles sur l'ensemble du parcours, notamment dans les traversés des communes. Il conviendra de se renseigner auprès de chaque mairie concernée et du site inforoute du conseil départemental des Hautes-Pyrénées : inforoute.ha-py.fr.

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR L'ÉTAPE 14, LE SAMEDI 13 JUILLET 2024

→ **La traversée de Saint-Lary-Soulan** en direction de l'Espagne sera impossible de 12h à 19h.

→ **L'accès au tunnel d'Aragnoet-Bielsa** sera interdit de 00h jusqu'à la levée du dispositif, au poids-lourds² à compter du carrefour D118/D173 sur la commune d'Aragnoet. L'accès est, par conséquent, également interdit aux poids lourds² venant d'Espagne.

→ La circulation des poids-lourds² sera interdite de 14h à 20h entre Bagnères-de-Bigorre et Sainte-Marie-De-Campan.

¹ selon l'appréciation des services de la Gendarmerie Nationale, en fonction du trafic automobile constaté.

² transport de marchandise d'un PTR > 3,5 T